

PONTON									
Longueur HORS TOUT en mètre x Largeur HORS TOUT en mètre		PONTON --HORS SAISON-- (janvier, février, mars, avril, octobre, novembre, décembre)		PONTON --SAISON-- (mai, juin, juillet, août, septembre)		Escale Détente du 01/01/2024 au 31/12/2024	Forfait Année du 01/01/2024 au 31/12/2024	Forfait hiver du 01/01/2024 au 30/04/2024	Forfait hiver du 01/10/2024 au 31/12/2024
Cat.	Longueur	Nuitée	semaine	Nuitée	semaine				
A	de 0 à 4,99	7,00	35,00	14,00	70,00	6,00	813,00	232,00	173,00
B	5,00 à 5,49	9,00	45,00	16,00	80,00	6,00	890,00	255,00	192,00
C	5,50 à 6,49	11,00	55,00	19,00	95,00	6,00	1 077,00	306,00	230,00
D	6,50 à 7,49 x 2,70	13,00	65,00	22,00	110,00	8,00	1 304,00	371,00	278,00
E	7,50 à 8,49 x 2,95	15,00	75,00	26,00	130,00	8,00	1 493,00	427,00	321,00
F	8,50 à 9,49 x 3,25	16,00	80,00	29,00	145,00	10,00	1 688,00	482,00	361,00
G	9,50 à 10,49 x 3,55	18,00	90,00	32,00	160,00	10,00	1 961,00	559,00	419,00
H	10,50 à 11,49 x 3,85	19,00	95,00	35,00	175,00	12,00	2 157,00	615,00	461,00
I	11,50 à 12,49 x 4,30	21,00	105,00	39,00	195,00	12,00	2 314,00	667,00	494,00
J	12,50 à 13,49 x 4,60	24,00	120,00	43,00	215,00	15,00	2 510,00	715,00	536,00
K	13,50 à 14,49	25,00	125,00	46,00	230,00	15,00			
L	14,50 à 15,59	27,00	135,00	48,00	240,00	18,00			
M	15,50 à 16,49	29,00	145,00	52,00	260,00	18,00			
Au-delà de 16,49 m. par mètre linéaire supplémentaire		9,00	45,00	12,00	60,00				

↳ Les forfaits sont indivisibles

↳ Escalé détente : Amarrage au ponton entre 9h00 et 17h00

TERRE-PLEIN	
Usager sous contrat ANNUEL	Stationnement sur le terre-plein hors période définie par le Règlement Particulier de Police et d'Exploitation des ports (du 01/05 au 31/08) : 100% du tarif SAISON PONTON ci-dessus.
Usager sous contrat SAISONNIER	Stationnement sur le terre-plein hors période définie par le Règlement Particulier de Police et d'Exploitation des ports (du 01/05 au 30/09) : 100% du tarif SAISON PONTON ci-dessus.
AIRE SABLÉE (Terre-plein DERIVEUR)	contrat annuel et/ou saisonnier - Espace réservé aux dériveurs, kayaks, etc. <b>40% du tarif PONTON</b> ci-dessus.

CORPS-MORT et/ou AMARRAGE "À QUAI"	contrat saisonnier et/ou escale <b>50% du tarif PONTON</b> ci-dessus
------------------------------------	---

PONTON "A" (Longueur ≤ 5,50 m.)	Pneumatique et/ou semi-rigide d'une longueur inférieure ou égale à 5,50 m contrat saisonnier <b>50% du tarif PONTON</b> ci-dessus
------------------------------------	---

PONTON Accastilleur - Forfait annuel -	1 077,00 €
--	------------

CORPS-MORT Professionnel - Forfait annuel -	216,00 €
---	----------

TARIF SEMAINE (Nuitée x 5)	Le tarif semaine s'applique aux navires séjournant dans le port 7 nuitées consécutives et sous réserve du dépôt d'un dossier de réservation complet et du règlement de la redevance qui en découle à l'entrée de la période de réservation.
----------------------------	---

TARIF MULTICOQUE	majoration de coefficient 1.5 (au ponton)
------------------	---

CARTE PASSEPORT-ESCALES	15,00 €
-------------------------	---------

Frais de recherche et d'identification des bateaux n'ayant pas accompli les formalités réglementaires lors d'une escale au port et/ou départ sans payer	30,00 €
---	---------

Frais annuels d'inscription et de réinscriptions sur la liste d'attente	20,00 €
---	---------

WIFI	GRATUIT
------	---------

Taxe de séjour (non comprise dans les droits de port - concerne les navires en escale)	0,22 € / Personne / Jour
--	--------------------------

Redevance sur les passagers	0,50 €
-----------------------------	--------

Redevance d'équipement des ports de pêche	2%
---	----

↳ Majoration sur règlement par chèque étranger et eurochèque selon tarifs en vigueur appliqués par la banque de France

**Tarifs 2024 ■ TTC ■ en Euros ■ TVA 20% ■ manutentions et prestations diverses**

Poids du Navire (en Tonne)	engin de levage (grue) par manutention
Poids	TARIF
0>0,99	51,00
1>1,99	68,00
2>2,99	86,00
3>3,99	103,00
4>4,99	121,00
5>5,99	138,00
6>6,99	155,00
7>7,99	172,00
8>8,99	189,00
9>9,99	207,00

Chariot (Forfait 24h00)		
Catégorie	Longueur	TARIF
A	de 0 à 4,99	19,00
B	5,00 à 5,49	21,00
C	5,50 à 6,49	26,00
D	6,50 à 7,49 x 2,70	29,00
E	7,50 à 8,49 x 2,95	34,00
F	8,50 à 9,49 x 3,25	39,00
G	9,50 à 10,49 x 3,55	44,00
H	10,50 à 11,49 x 3,85	47,00
I	11,50 à 12,49 x 4,30	51,00

↳ Par manutention GRUE on entend : un mouvement de mise à terre ou de mise à l'eau.

↳ Le grutage d'un bateau correspond à une manutention d'1h00 avec 1 agent (en sus du grutier) ou 1/2 heure avec 2 agents (en sus du grutier). Au-delà le tarif horaire personnel est facturé.

<b>Utilisation de l'aire de carénage (Forfait) - 30 mn de pompe haute pression inclus -</b>	<b>37,00</b>
---	--------------

chariot élévateur (Heure)	24,00
Remorquage (/h) <i>Dans l'enceinte du port</i>	41,00
Barge (l'heure)	140,00
Réamarrage d'un bateau	27,00
Tarif horaire personnel	43,00
Palonnier écarteur	43,00

<b>Mâtage et/ou Démâtage</b> <b>Dépose et/ou repose moteur</b> grutage poids 0>0,99
---

<b>Tarifs Professionnels</b> (vendeur et réparateur de bateaux) -15 % des tarifs de manutention et prestations
--

Carénage sur la cale	
professionnels	239,00
plaisance > 8.5 Tonnes	271,00

<b>TENUE SUR SANGLES</b> La tenue sur sangles d'une durée inférieure ou égale à 30 minutes correspond à 1 mouvement de grue + 1 chariot
--

Cale de mise à l'eau	
journée	10,00
semaine	30,00
quinzaine	50,00
mois	100,00
forfait saison	150,00

BADGE D'ACCÈS	
<b>Achat badge (contrat annuel)</b>	<b>15,00</b>
<b>(Re) programmation badge (Contrat annuel et saisonnier)</b>	<b>15,00</b>

<b>Bouteille de glace</b>	<b>1,00</b>
---------------------------	-------------